

Janvier 2013

2nd degré

Enseignants

Maîtres délégués

Ouverture des recrutements réservés en 2013.

- ◆ Inscription entre le 15 janvier (12 h 00) et le 21 février (17 h 00)
 - ◆ Inscription à un seul recrutement réservé
- ◆ Possibilité de s'inscrire à une épreuve des recrutements réservés et à un CAER la même année.

Des salariés sans convention collective !

Le 13 décembre 2012, le SPELC et le SNEC-CFTC ont pris leurs responsabilités en signant la nouvelle convention collective. Mais fin décembre, les autres syndicats (CFDT, FO, CGC et CGT) ont exercé leur droit d'opposition.

L'opposition rend inapplicables la nouvelle convention collective et les accords signés en même temps, notamment l'accord salarial !

Pour ne pas perdre vos avantages individuels acquis, demandez leur intégration dans votre contrat de travail.

Salariés
des établissements

Le SPELC vous adresse
ses meilleurs vœux
pour 2013.

